



Motion de la commission EPLE du 10^e congrès du SNASUB-FSU

Op@le

En raison de graves dysfonctionnements le déploiement d'Op@le doit être stoppé. Afin de tenir compte de la souffrance au travail générée par le passage à Op@le, les établissements des vagues 1 et 2 le désirant doivent pouvoir rebasculer à GFC.

La diffusion d'Op@le ne pourra reprendre qu'à certaines conditions, dont l'amélioration drastique de l'interface, la correction de tous les défauts identifiés, avec un test sur une année civile pleine de l'élaboration du budget jusqu'à l'édition du COFI.

De plus, le déploiement d'Op@le ne pourra être poursuivi sans la mise en place de formations, en présentiel, au plus près des utilisateurs à l'aide de

documentation à jour et d'environnement d'exercice en condition réelle.

De même, les services de conseil aux établissements et les DSI de proximité doivent faire partie pleinement du déploiement et bénéficier des moyens et des informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

À défaut le SNASUB-FSU demandera l'arrêt définitif du déploiement d'Op@le. La modernisation des outils de gestion financière restant une nécessité un nouveau projet devra alors être lancé avec une réelle prise en compte du besoin des utilisateurs en les associant à toutes les étapes d'élaboration.

Secteur des laboratoires d'EPL

Réuni à l'occasion du 10^e congrès national du SNASUB-FSU, le SNASUB-FSU et son secteur des laboratoires d'EPL revendiquent, pour améliorer les conditions de vie et de travail des personnels concernés :

- **Une revalorisation globale** de l'IFSE pour toutes les ITRF de l'enseignement scolaire et la mise en œuvre d'un plan de convergence indemnitaire qui alignent leurs montants servis sur ceux des personnels administratifs ;
- **Une requalification concrète** de nos emplois qui tiennent compte de nos missions et métiers et de notre investissement professionnel quotidien au service de l'élève ;

- **Une reconnaissance professionnelle** de nos missions : pour la préparation, la mise en place et déroulement des épreuves de capacités expérimentales (ECE), des contrôles en cours de formation (CCF), des compensations horaires doivent exister pour la mise en œuvre de ces épreuves d'examens nationaux ;
- **Une sauvegarde de nos emplois** dans les laboratoires menacés par différentes réformes pédagogiques ;
- **La création d'emplois** à la hauteur des besoins, notamment pour doter des établissements nouvellement créés.